

fixé pour la journée normale une durée inférieure à celle fixée par les paragraphes précédents.

Art. 2. — En cas de repos prévu par le règlement de la mine et pris soit au fond, soit à jour, la durée stipulée à l'article précédent sera augmentée de la durée de ces repos.

Art. 3. — Des dérogations aux prescriptions de l'article premier pourront être autorisées par le conseil général des mines, après avis du ministre général des mines, dans les mines où l'application de ces prescriptions serait de nature à compromettre, pour des motifs techniques ou économiques, le maintien de l'exploitation.

Le retrait de ces dérogations aura lieu dans la même forme.

Art. 4. — Des dérogations temporaires, dont la durée ne devra pas excéder deux mois, mais qui seront renouvelables, pourront être accordées par l'ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique, soit à la suite d'accidents, soit pour des motifs de nécessité, soit, enfin, lorsqu'il y a accord entre les ouvriers et l'exploitant pour le maintien de certains usages locaux. Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs seront entendus, quand ces dérogations seront demandées à la suite d'accidents pour des motifs de sécurité.

L'exploitant pourra, sous sa responsabilité, en cas de danger imminent, prolonger la journée de travail en attendant l'autorisation qu'il sera tenu de demander immédiatement à l'ingénieur en chef.

Art. 5. — Les infractions à la présente loi seront constatées par procès-verbaux des ingénieurs et des contrôleurs du service des mines qui feront foi jusqu'à preuve contraire.

Ces procès-verbaux seront dressés en triple exemplaire : le premier sera envoyé au préfet du département, le second sera déposé au parquet et le troisième sera remis au contrevenant.

Art. 6. — Les exploitants, directeurs, gérants ou préposés qui n'auront pas mis à la disposition des ouvriers les moyens de sortir de la mine dans les délais prévus par la présente loi, seront poursuivis devant le tribunal de simple police et punis d'une amende de cinq à quinze francs (5 à 15 francs).

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y aura de personnes employées dans les conditions contraires à la présente loi, sans toutefois que le chiffre total des amendes puisse excéder cinq cents francs (500 francs).

Les chefs d'industrie seront civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs, gérants ou préposés.

Art. 7. — En cas de récidive, les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de cent francs (100 francs), pour chaque personne employée dans les conditions contraires à la présente loi, sans toutefois que le chiffre total des amendes puisse excéder deux mille francs (2000 francs).

Il y aura récidive lorsque, dans les douze mois antérieurs aux faits poursuivis, les contrevenants auront déjà subi une condamnation pour contrevenance identique.

Art. 8. — L'article 463 du Code pénal sera applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi.

travail, celui-ci posa sa houllette et s'en fut chez le concierge de la ferme Menu où il s'arma d'un gros marteau ; retournant auprès de son père qui se routait de rien à lui en assénant un si violent coup sur la tête que celui-ci tomba la face contre terre.

Le sourd-muet devenu fou furieux continuait à frapper son père qui sans l'intervention de courageuses personnes aurait été fatalement assassiné.

M. le docteur Dambresse et M. Verpillat, commissaires de police prévenus immédiatement accoururent sur les lieux.

M. le docteur constata au sommet de la tête du blessé une forte plaie avec enfoncement de l'os temporal ; blessure assez grave, mais qui n'aurait heureusement aucune suite sérieuse.

Des mesures ont été prises pour empêcher le dangereux sourd-muet, de recommencer.

L'empoisonnement de la Scarpe

Dans notre édition de Valenciennes, nous parlions d'un empoisonnement de la Scarpe produit sans doute par le déversement des eaux d'une usine rivéraine.

Or les faits que nous signalons se sont reproduits jeudi avec une intensité plus grande encore. Les mêmes éléments nocifs ont été déversés dans la Scarpe et y ont causé les mêmes désastres. Les poissons ont éprouvé un malaise identique qui a déterminé de nombreux morts. Comme il arrive toujours en pareil cas, c'est contre les pêcheurs, attachés par cette prise abondante que l'administration a tourné sa colère. On a verbalisé contre d'innocents pères de familles qui, à la surface de l'eau, ramassaient avec une pissette des poissons que la mort guettait.

Quant au propriétaire d'une usine cause de tout le mal, qui a détruit en un jour les poissons et fait en vue du repeuplement de notre rivière, on l'a laissé lui bien tranquille. Les lois et les règlements ne l'atteignent pas.

Fillette ébouillantée à Glageon

Hier, vers 4 heures du soir, la petite fille de M. Aicidé Baudouin, profitant de l'absence momentanée de sa mère grimpa sur la chaise haute de sa petite sœur pour atteindre un chaudron d'eau bouillante déposé sur une table voisine.

En jouant sans doute, elle tomba dans le liquide bouillant. Aux cris de l'enfant, on fut aussitôt avisé et l'on porta secours ; les soins les plus pressés lui furent prodigués. Mais les brûlures étaient tellement graves, que la pauvre petite qui était âgée de trois ans, mourut, après avoir souffert pendant deux heures du soir, dans de souffrances atroces.

On juge du désespoir des malheureux parents si cruellement frappés.

Eventrée par une vache à Alquines

Mademoiselle Bayart, âgée de 34 ans, dont les parents sont cultivateurs à Alquines passait le long d'une prairie où se trouvaient des vaches de la ferme.

Ayant vu deux vaches qui se battaient avec fureur, elle entra dans la prairie pour les séparer. Tout à coup, l'une des deux bêtes fit un brusque demi-tour et le baïssa sur elle. Elle fut précipitée sur la malheureuse femme. Elle ne put esquiver le choc ; les deux cornes de la vache lui entrèrent dans le ventre. Des paysans témoins de la scène se hâtèrent d'arriver au secours de mademoiselle Bayart.

Pendant qu'on essayait de maîtriser la bête furieuse, on enleva le corps de la victime qui gisait dans une mare de sang.

Le docteur fut mandé et, après avoir constaté la mort, déclara que la blessure était mortelle. Mlle Bayart expira dans d'horribles souffrances.

Accident mortel à Avion

Le nommé J.-B. Coquelle, âgé de 42 ans, originaire de Monchy-le-Preux, au service de M. Willerval, entrepreneur à Avion, conduisait une voiture dans laquelle il avait pris place avec M. Hele, concierge. Soudain le cheval, fit un brusque départ et dans la secousse Coquelle fut projeté en bas de la voiture. M. Hele se porta immédiatement à son secours et aidé d'une autre personne le transporta dans une maison voisine où il ne tarda pas à expirer.

Le Crime de Douchy

Un non-liet. — Le meurtrier irresponsable, sera interné.

Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire l'horrible crime qui fut découvert, le 8 mai dernier, à Douchy.

Une fillette de 3 ans et demi, la petite Le-long, avait été trouvée dans une cave de la ferme Pouille, étendue sur un tas de charbon, étranglée. Elle avait été victime d'un attentat contre nature.

L'enquête fit aussitôt découvrir le coupable : c'était un gamin de 15 ans, le jeune Joseph Pouille.

Il fut soumis à un examen mental auquel procéda le docteur Mariage, de Valenciennes. Comme on espérait, pour l'honneur de la race humaine, l'auteur de ce forfait a été jugé irresponsable.

Un non-liet a été signé hier, concluant à l'internement du déséquilibré dangereux dans un asile d'aliénés.

COUR D'APPEL DE DOUAI

BELGE OU FRANÇAIS ?

Curieux point de droit. — L'arrêt.

Le tribunal de Boulogne avait à se prononcer récemment sur un cas de nationalité des enfants de parents belges. Un jeune homme Jules C., né en 1882, fils naturel de Marie B., née à Lille était légitimé par le mariage de cette dernière avec le sieur C., sujet belge.

Le jeune Jules C., enfant légitimé par un belge était-il belge ? Qui répondit le tribunal de Boulogne, l'enfant acquiert par la légitimation la nationalité de son père et peut à sa majorité décliner la nationalité française.

La Cour de Douai, saisie de cette affaire par un appel du parquet, vient de réformer le jugement de Boulogne par un arrêt spécifiant que la reconnaissance doit avoir le pas sur la légitimation. Jules C., reconnu par une mère française bien qu'il appartenait à un belge par son père, est français et comme à la suite d'une option prématurée pour la nationalité belge, il a été incorporé en Belgique, il devra s'il veut rentrer en France y accomplir également son service militaire.

Affaire de viol à Lille

La police a mis en état d'arrestation un jeune homme de 22 ans, Eugène Vanier, ajusteur, habitant 119, chemin des Huiles, Avant-hier, ce jeune homme revenant de la caserne de Rouges-Barres en joyeuse compagnie ; certains de ces camarades et des jeunes filles. Parmi elles se trouvait Louise Vautier, 20 ans et demi, demeurant 15, cité Leyry.

On était en pleine canopane. Il faisait très chaud et les jeunes couples s'égarèrent. Vanier dit tout à coup à Louise Vautier qu'il avait à lui confier un secret (!). La jeune fille, naïve, s'étonna que son compagnon, qu'elle aimait, ait un secret à lui confier. Mais l'autre insistait si sérieusement qu'elle finit par se laisser prendre au piège.

Et pour parler de ce fameux secret plus commodément, ils quittèrent la banlieue et s'en furent tous deux dans un sentier désert, perpendiculaire à la route.

Là, Vanier, avec la dernière brutalité, renversa la jeune fille dans un champ de blé et lui fit subir les derniers outrages.

L'état de victime de cette lâche agression est assez grave.

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

La question de la traversée de la Manche à la nage revient... sur l'eau. Parmi les concurrents qui tentent de rééditer l'exploit du capitaine Cook, il convient d'apprécier le nom d'une jeune femme de vingt-deux ans, miss Annette Kellermann qui est arrivée avant-hier à Londres.

Miss Kellermann est considérée en Australie, d'où elle vient de France, comme la plus forte nageuse et plongeur du monde ; elle a, dit-on, accompli maintes fois de véritables tours de force de natation. Elle compte plusieurs médailles aux concours de natation. M. Jules Gauthier, professeur à Londres, et Pansen, sportsman suédois.

Souhaitons à miss Kellermann plus de chance qu'à Mme Walburga Isaacson, de Vienne (Autriche) qui veut traverser la Manche à la nage.

En tout cas les habitants de notre région suivront avec intérêt sa tentative qui, à défaut d'autre intérêt, à celui de l'audace.

L'ACTUALITÉ

Ce que coûterait la Guerre

Aucune puissance ne saurait espérer désormais affronter victorieusement les hasards d'une guerre mondiale, si elle ne possède de suite une telle prépondérance de force qu'elle soit à même d'écraser son adversaire du premier coup, ou qu'elle n'ait à sa disposition un formidable trésor de guerre.

Les nécessités de ces séries de opérations ayant nécessairement épuisé l'équilibre approximatif des forces entre Etats de même rang, ni les uns ni les autres n'espèrent avec des chances de succès une victoire partielle, et l'Allemagne ne pourrait recommencer Cavite. L'Allemagne ne recommencerait pas Sedan.

Il faut donc écarter cette première hypothèse et admettre, avec tous les économistes, que la durée certaine des opérations exigera des ressources pécuniaires colossales dont il peut être curieux et éventuellement opportun de chercher à fixer le chiffre.

Supposons un conflit entre la France et l'Allemagne.

Voici la guerre déclarée. La mobilisation commence (il y a même de fortes chances pour qu'elle soit déjà commencée subrepticement de part et d'autre). De ce côté des Vosges, nous mettons en ligne :

1. L'armée active et sa réserve, comprenant 13 classes de 220,000 hommes en moyenne chacune, soit un total de 2,800,000 hommes, réduit par la construction d'un déchet prévu estimé officiellement à 25 %, à un chiffre rond de 2,100,000.

2. La territoriale et sa réserve : 13 classes à 200,000 hommes, ensemble et déchet déduit, 1,500,000 hommes.

En tout, 3,600,000 hommes ; nombre probablement inférieur à la réalité, et que les Allemands poussent, dans leurs prévisions, jusqu'à 4 millions et demi.

La ligne en branle de cet organisme guerrier importé des dépenses initiales dont l'établissement général garde judicieusement le secret, mais la logique et les précédents établis en 1870 (voir le rapport de M. Boreau Lajudie à l'Assemblée Nationale et les ouvrages de M. de Freycinet) permettent de déterminer à peu près :

Inégalités d'entrées en campagne, indemnités de route, indemnités de chauxseries et effets

Transport 1.500.000.000
Régimentation des places 150.000.000
Régimentation des places fortes 100.000.000
Réquisitions de chevaux et voitures 300.000.000
Régimentation des caisses 100.000.000

Repos 4.500.000.000
Total : 6 milliards 710 millions de francs

Requons qu'il s'agit uniquement de ce que nous appellerons l'« équipement » de la campagne.

Un fois les hostilités engagées, il faudrait suivre aux besoins des armées. Ce sont des besoins, nous les connaissons juste. Les voici calculés pour chaque jour :

1. Armée active :
Dépense normale quotidienne d'après le budget de la guerre 5.900.000
Soies 4.500.000
Vêtements, fourrages 3.250.000
Équipement, campement 2.100.000
Divers 2.100.000

2. Total, par jour 17.760.000

3. Armée territoriale :
Évaluation à la moitié des chiffres ci-dessus environ 9.000.000.

Total général par journée de guerre : 26 millions 760.000 francs.

Si, de l'armée nous passons à la marine on trouve dans les chiffres de 500.000 hommes et 13 grosses unités utilisables et de 50.000 hommes d'équipages, nous aurons à corser les calculs précités d'un milliard au minimum pour la période de mobilisation et de 10 milliards de francs pour la période de guerre, ce qui nous amène au total de premier mois de campagne, à la somme fantastique de huit milliards et demi pour les deux forces réunies.

Est-ce tout ? Non ! Hélas !

1. Et ensuite les dépenses des batailles, difficilement évaluables, mais dont on peut se faire une idée si l'on envisage les éléments d'appréciation suivants :

1. L'artillerie, les pertes de chevaux, de matériel de 5 kilos avec une charge de poudre de 100, dépense 5 à 8 francs par chaque coup tiré ; le nouveau canon de 75 millimètres tiré 2 coups à la minute ; un combat d'artillerie où sont engagés 500 canons (les japonais en ont mis davantage en ligne sur le Japon) coûterait donc 25.000 francs par minute, un million et demi par heure ; et comme chaque jour, on vainc, il faudrait ajouter les pertes de matériel, les canons perdus ou hors de service, on ne peut estimer la dépense d'une bataille d'artillerie d'une journée à moins de 16 millions de francs.

2. Et à cela les munitions de tir de campagne, les pertes de chevaux, de matériel, d'approvisionnement ; vous estimerez, sans risque de dire une énormité, que dans une grande bataille moderne ne coûterait pas moins de 40 millions de francs au vainqueur.

Quant au vaincu, il faut renoncer à prévoir l'étendue pécuniaire de ses désastres. Songez que tant en dépenses normales qu'en dépenses de guerre, l'Allemagne a dépensé 187-1871 à hauteur de 20 milliards de francs. L'armée ne comptait alors que 600.000 hommes ! Et la campagne ne dura pas six mois.

Les choses démontrent la nécessité impérieuse de chercher à éviter les désastres internationaux et de demeurer dans la stricte observance du bon droit européen ; seule sauvegarde d'une paix coûteuse et de nos mille fois préférable au ruineux hasard des chocs armés.

Dernière Heure

La Révolution en Russie

L'insurrection à Odessa

Des soldats refusent de tirer sur le peuple. — Comment les révolutionnaires maîtres de la situation. — Envoi d'un croiseur et d'un cuirassé — Affolement dans les milieux tsaristes. — Les rigueurs de la censure.

Pétrograd, 29 juin. — Il n'est arrivé aucune nouvelle d'Odessa ce matin. Dans la nuit, diverses ambassades ont reçu des courts rapports consulaires indiquant que l'insurrection prenait rapidement le dessus.

Une dépêche dit que le régime de la terreur a commencé. Les troupes composées principalement de réservistes avec des cosaques en faible proportion auraient, dans beaucoup de cas, refusé de tirer sur les manifestants. Hier on a dressé des barricades et on a vu beaucoup de sang.

On annonce que le cuirassé « Potemkin », à l'exception de trois, ont été livrés. Des discours révolutionnaires ont été prononcés autour du cadavre du marin tué par un officier du bord. Des cris assourdissants de « Liberté ! » ont retenti.

Un cuirassé et un croiseur ont été demandés d'urgence et sont partis ce soir de Sébastopol pour Odessa.

La révolte de l'équipage du cuirassé « Potemkin » causée par les souffrances gouvernementales est véritablement affreusement. Cette révolte est envisagée dans les hautes sphères gouvernementales comme un fait des plus graves dans les circonstances actuelles et capable d'amener de terribles conséquences.

L'événement est encore ignoré de l'immense majorité du public pétersbourgeois, la censure ayant interdit formellement aux journaux de rien publier à ce sujet.

LES FUSILLADES CONTINUENT

Odessa, 29 juin. — Les fusillades et les incendies continuent. Toutes les matières inflammables sont embrasées. Les émeutiers empêchent de les éteindre. La loi martiale est proclamée. Les équipages du transport « Voeha » s'est mutiné et a remis ses officiers à l'équipage du « Kniaz-Potemkin ». Celui-ci a libéré 11 de ces officiers. Les consuls étrangers réclament des secours. La publication de tous les journaux est suspendue.

ENTREPOSÉS EN FLAMMES

Odessa, 29 juin. — Depuis 40 heures du soir, les entrepôts brûlent dans le port. La fumée enveloppe la ville. Cette nuit, sur le port, quelques explosions se sont produites. Une rencontre acharnée a eu lieu entre la troupe et la foule. Les morts se comptent par centaines. Des blessés ont été transportés à l'hôpital. Les magasins sont fermés. Les troupes empêchent la circulation dans les rues principales de la ville. De nombreuses personnes quittent la ville.

SOMMATION DE CAPITULER

Pétrograd, 29 juin. — L'amiral Kruger, venant de Sébastopol avec 4 canons, arrivera dans la soirée à Odessa et sommerá l'équipage du « Kniaz-Potemkin » de capituler. Sinon, il coulera le cuirassé, et restera à savoir si les marins sous les ordres de cet amiral lui obéiront et consentiront à faire feu sur leurs camarades.

REVOLTE DE MARINS A LIBAU

Pétrograd, 29 juin. — Les marins de la Botte se sont révoltés ce soir à Libau. Ils ont saqué les casernes, les entrepôts et ont tiré des coups de fusil contre les fenêtres des officiers. On a fait venir de l'artillerie, des cosaques et un régiment d'infanterie. Un combat aurait eu lieu dans le port. Il y aurait de nombreux blessés. Les détails manquent.

LES REVOLTES PAYSANNES

Pétrograd, 29 juin. — Le mouvement agraire embrasé presque toute la province de Kherzon. Des nombreuses propriétés sont abandonnées par les propriétaires et leurs employés qui remplissent les hôtels de Libanograd où sont appelés les cosaques et les dragons. On signale des grèves agraires dans la province d'Ekaterinoslav où plusieurs propriétés ont été saquées et incendiées. Le procureur impérial a intenté des poursuites judiciaires contre le maître de police de la ville d'Ivanof et cinq cosaques ayant participé aux massacres des ouvriers du 16 juin.

La Question Marocaine

ENTREVUE DIPLOMATIQUE

Berlin, 29 juin. — La « Gazette de l'Allemagne du Nord » annonce que le prince de Bismarck, chancelier de l'empire a eu aujourd'hui un entretien avec M. Bihour, ambassadeur de France.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE

Paris, 29 juin. — On paraît unanime à croire que la conférence internationale sur le Maroc aura lieu à la satisfaction de la France, car l'accord est désormais établi entre l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis et la France et par conséquent M. Rouvier est certain d'y voir formuler les intérêts français que la France a au Maroc, tout en réservant les intérêts particuliers de chacune des puissances.

Cette perspective contribue pour beaucoup à l'apaisement des esprits et à l'acceptation de la déférence bien manifeste aujourd'hui.

UNE COMMUNICATION OFFICIELLE

L'Agence Havas a publié la note suivante :

On ne croit pas que les notes échangées entre les gouvernements français et allemand soient publiées avant quelque temps. On fait observer, dans les milieux diplomatiques, que cette publication serait insuffisante pour éclairer l'opinion publique et faire ressortir les symptômes d'apaisement qui se sont manifestés. Les notes exposent des points de vue différents et une publication pure et simple de ces notes pourrait donner lieu à des appréciations inexactes dans la situation actuelle. Les conversations se poursuivent actuellement et on dit que M. Rouvier attend que les pourparlers aient pris une forme plus décisive avant de faire une communication officielle à ce sujet.

UN ASSASSIN QUI SE CONSTITUE PRISONNIER

Paris, 29 juin. — Le nommé Rogolitz, qui assassina, il y a trois jours, une fille gauloise, nommée Amélie Cortez, dite « Meine Nez-Cassé », s'est constitué prisonnier au commissariat du XIIe arrondissement.

Amélie au service de la sûreté, il a raconté à M. Hamard qu'il avait fait la rencontre de la fille Cortez, le soir du crime, et qu'il avait passé la soirée avec elle. Ils se sont séparés à la fin de la soirée.

allèrent à l'hôtel, et comme la fille Cortez refusait de lui accorder ses faveurs il se fit payait pas, il se jeta sur elle et l'étrangla. Rogolitz a été écroué au dépôt.

LES ASSASSINS DE DUNKERQUE

Rejet du pourvoi

Paris, 29 juin. — Aujourd'hui la Cour de cassation a rejeté les pourvois de Van den Bogaert et Zwartwagner, condamnés à mort le 19 mai dernier, par la Cour d'assises du Nord, pour l'assassinat d'une bataillière à Dunkerque.

GROUPE SOCIALISTE UNIFIÉ

Paris, 29 juin. — Le groupe socialiste unifié se réunira demain.

La convocation porte comme ordre du jour la nomination des représentants du groupe du Conseil national du Parti, l'examen de la question d'amnistie et l'examen des moyens tendant à assurer le contrôle de la Chambre sur la politique extérieure.

MINISTRES FRANÇAIS A LIEGE

Liège, 29 juin. — MM. Dubief, Ribot et Clémentel, ont visité ce matin, à l'exposition des palais des beaux-arts, de l'agriculture, de l'alimentation. Puis a eu lieu la réception des Sociétés françaises.

A une heure a eu lieu un déjeuner offert par le commissaire général belge. A sept heures ce soir, les ministres français assisteront à un dîner donné en leur honneur par le comité exécutif, d'où, à neuf heures, ils se rendront à une représentation de gala à l'Opéra.

MANGEURS D'ENFANTS

Vienna, 29 juin. — Le « Budapesti Hirnap » raconte qu'une bande de bobémiens a été arrêtée dans une ville de Hongrie sous l'accusation de cannibalisme. Plusieurs priamiers qui ont fait des aveux complets, déclarent qu'ils ont mangé plus de dix-huit enfants. Plusieurs fois, des plaques avaient été déposées par des paysans des villages environnants, se plaignant de vols d'enfants.

La police a pu réussir à mettre la main sur les restes d'un festin que les cannibales venaient d'achever.

L'AMNISTIE

Paris, 29 juin. — La gauche démocratique, réunie sous la présidence de M. Combes, a examiné, sur la proposition de M. Ourinac, la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de lui caractériser nettement politique du projet d'amnistie déposé avant-hier par M. Chaumié, de provoquer la nomination d'une commission spéciale pour procéder à l'étude de ce projet.

M. Combes a fait observer que la commission existante de l'amnistie ayant été régulièrement saisie du projet, il lui paraissait difficile de donner satisfaction à M. Ourinac.

Diverses autres observations furent présentées. Finalement, la majorité du groupe s'est prononcée en faveur de la proposition de M. Ourinac.

M. Bongues ayant demandé que le président du Sénat fut informé de la décision prise et cette opinion ayant prévalu, M. Combes s'est rendu immédiatement auprès de M. Fauriol.

Après la séance du Sénat, les membres de la commission d'amnistie ont eu une conférence avec M. Fallières qui les a avisés du désir de la gauche démocratique de nommer une commission spéciale pour examiner le projet amnistiant les condamnés de la Haute-Corrèze.

La commission se réunira demain pour prendre une décision mais on considère que, comme certain que la commission d'amnistie se dissoudrait que le projet passerait à l'élection d'une commission spéciale dans les bureaux.

M. de Las Cases a l'intention de demander que le projet d'amnistie soit également applicable aux personnes condamnées pour infraction à la loi de loi sur les Congrès.

Les Courses d'aujourd'hui

Voici notre VIE SPORTIVE

Pronostics des journaux parissant à Paris ce matin.

De la PETITE REPUBLIQUE : — 1. Penad, La Petite Dague, 2. Georges, 3. Rembrandt, 4. Amie, Red River, 5. Borja, Gray, 6. Ulla, La Princesse, 7. Ec. Lieux, Stipile, 8. De l'AUJOURD'HUI : — 1. Le Petit Diable, 2. Ernest, Palafox, 3. Clémentel, 4. Bengali, 5. Ec. Epirus, 6. Grava, 7. Bengali, La Princesse, 8. Silvio, Dams de Trélie, 9. De l'ECARTÉ : — 1. Ec. Epirus, 2. Ernest, Palafox, 3. Amie, Clémentel, 4. Ec. Epirus, 5. Bengali, Northpole, 6. Ec. Lieux, 7. Bengali, 8. Bengali, 9. Bengali, 10. Bengali, 11. Bengali, 12. Bengali, 13. Bengali, 14. Bengali, 15. Bengali, 16. Bengali, 17. Bengali, 18. Bengali, 19. Bengali, 20. Bengali, 21. Bengali, 22. Bengali, 23. Bengali, 24. Bengali, 25. Bengali, 26. Bengali, 27. Bengali, 28. Bengali, 29. Bengali, 30. Bengali, 31. Bengali, 32. Bengali, 33. Bengali, 34. Bengali, 35. Bengali, 36. Bengali, 37. Bengali, 38. Bengali, 39. Bengali, 40. Bengali, 41. Bengali, 42. Bengali, 43. Bengali, 44. Bengali, 45. Bengali, 46. Bengali, 47. Bengali, 48. Bengali, 49. Bengali, 50. Bengali, 51. Bengali, 52. Bengali, 53. Bengali, 54. Bengali, 55. Bengali, 56. Bengali, 57. Bengali, 58. Bengali, 59. Bengali, 60. Bengali, 61. Bengali, 62. Bengali, 63. Bengali, 64. Bengali, 65. Bengali, 66. Bengali, 67. Bengali, 68. Bengali, 69. Bengali, 70. Bengali, 71. Bengali, 72. Bengali, 73. Bengali, 74. Bengali, 75. Bengali, 76. Bengali, 77. Bengali, 78. Bengali, 79. Bengali, 80. Bengali, 81. Bengali, 82. Bengali, 83. Bengali, 84. Bengali, 85. Bengali, 86. Bengali, 87. Bengali, 88. Bengali, 89. Bengali, 90. Bengali, 91. Bengali, 92. Bengali, 93. Bengali, 94. Bengali, 95. Bengali, 96. Bengali, 97. Bengali, 98. Bengali, 99. Bengali, 100. Bengali, 101. Bengali, 102. Bengali, 103. Bengali, 104. Bengali, 105. Bengali, 106. Bengali, 107. Bengali, 108. Bengali, 109. Bengali, 110. Bengali, 111. Bengali, 112. Bengali, 113. Bengali, 114. Bengali, 115. Bengali, 116. Bengali, 117. Bengali, 118. Bengali, 119. Bengali, 120. Bengali, 121. Bengali, 122. Bengali, 123. Bengali, 124. Bengali, 125. Bengali, 126. Bengali, 127. Bengali, 128. Bengali, 129. Bengali, 130. Bengali, 131. Bengali, 132. Bengali, 133. Bengali, 134. Bengali, 135. Bengali, 136. Bengali, 137. Bengali, 138. Bengali, 139. Bengali, 140. Bengali, 141. Bengali, 142. Bengali, 143. Bengali, 144. Bengali, 145. Bengali,